

«Ça suffit!»: des fonctionnaires veulent quitter l'insécurité dans Saint-Roch

Par Marc Allard, équipe d'enquête

18 mars 2025 à 04h00

9



Les bureaux de l'Office québécois de la langue française sont situés à un coin de rue du plus important refuge pour sans-abri à Québec. (Jocelyn Riendeau/Le Soleil)

Une fonctionnaire frappée au visage. Des témoins de grossière indécence à travers les vitres du bureau. Plusieurs travailleurs dont les pneus de voiture ont été crevés. Une agence de sécurité qui raccompagne les membres du personnel jusqu'à leur voiture.

Après une série d'incidents dans le quartier Saint-Roch qui ont ébranlé le sentiment de sécurité de ses employés, l'Office québécois de la langue française (OQLF) réclame le déménagement de son bureau de Québec vers un autre secteur de la ville, révèlent des documents obtenus en vertu de la loi sur l'accès à l'information.

Depuis plus d'un an, montrent des courriels, l'Office alerte la Société québécoise des infrastructures (SQI) à propos de «problèmes de sécurité pour le personnel qui sont liés à l'itinérance» dans Saint-Roch. Elle discute aussi d'une «relocalisation» de son bureau de Québec, présentement situé au 750, boulevard Charest Est, à un coin de rue de Lauberivière, le plus important refuge pour sans-abri à Québec.

Frappée au visage

Un «événement déplorable» survenu en novembre dernier a fait déborder le vase. Une fonctionnaire de l'Office a reçu un coup de poing au visage de la part d'un homme qui semblait être en situation d'itinérance.

L'agression s'est déroulée alors que la fonctionnaire était presque arrivée au bureau. En contournant une boîte aux lettres, l'employée «a surpris l'itinérant qui était là, puis, soit par réflexe, par peur ou par crainte, ou parce qu'il a fait un saut, il a frappé la fonctionnaire au visage», a confirmé Norman Paradis, président de la région Québec-Chaudière-Appalaches pour le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ).

La travailleuse n'a pas subi de blessures graves et a reçu l'aide appropriée de l'Office, indique M. Paradis. De son côté, la police de Québec a refusé de commenter.

La CNESST aussi

Depuis l'agression, la sécurité dans le quartier continue de préoccuper les employés de l'Office québécois de la langue française, selon Norman Paradis. Elle inquiète aussi les employés de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), qui partagent le même édifice et souhaitent aussi déménager, ajoute le président régional du syndicat. Environ 280 fonctionnaires de l'OQLF et de la CNESST travaillent dans l'immeuble Le Cartier, sur le boulevard Charest.

«Nous, ce qu'on dénonce, ce n'est pas l'itinérance.»

— Norman Paradis, président régional du SFPQ

Le président rappelle néanmoins que l'employeur a «l'obligation de s'assurer que les travailleurs puissent avoir accès à un travail exempt de toute forme de violence, autant à l'entrée qu'à la sortie».



Les employés de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESTT) partagent le même édifice. Ils souhaitent eux aussi déménager. (Jocelyn Riendeau/Le Soleil)

Le mois dernier, la Société québécoise des infrastructures, qui gère les bureaux du gouvernement, a confirmé qu'elle songeait à sortir des fonctionnaires de Saint-Roch, affirmant viser des «économies budgétaires».

Mais alors qu'elle se défend de vouloir vider le quartier de ses travailleurs, la SQI avait omis de mentionner une autre raison qui pourrait peser dans la balance: le sentiment d'insécurité d'une partie des fonctionnaires installés dans le quartier. Les documents de l'OQLF apportent un rare éclairage sur cet aspect.

«À bout de patience»

Le jour de l'agression, le 5 novembre dernier, la présidente-directrice générale de l'Office, Dominique Malack, a écrit un courriel à son homologue de la SQI, Caroline Bourgeois.

«Tu comprendras que nos obligations de fournir un environnement de travail sain et sécuritaire ne sont pas rencontrées.»

— Dominique Malack, pdg de l'Office québécois de la langue française

La dirigeante de l'OQLF relate aussi «deux gestes de grossière indécence devant les vitres du bureau». Dans un courriel, une employée raconte un incident similaire. «J'ai regardé dehors, depuis ma place, et j'ai vu un homme nu se masturber au deuxième étage du stationnement en face.»

Dominique Malack rapporte également un incident au cours duquel «ce sont les pneus des voitures de plusieurs employés qui ont été crevés» dans le stationnement. Dans un texto, le mois précédent, Mme Malack précisait que la police faisait état de huit véhicules concernés.

Dans un échange sur Teams le jour où l'employée de l'OQLF a été frappée au visage, Dominique Malack se montre à la fois bouleversée et indignée.

«J'étais avec elle dans les minutes suivant [...] et on a fait un petit plan d'intervention [...]. Ça suffit!!!», écrit-elle. Mme Malack semble aussi excédée par l'impasse du projet de déménagement. «Je commence à être à bout de patience.»



L'OQLF a transmis une «demande officielle» à la Société québécoise des infrastructures afin de quitter le 750, boulevard Charest Est, à Québec. (Jocelyn Riendeau/Le Soleil)

Le même jour, une directrice de l'OQLF à Québec écrit à un collègue des ressources humaines: «pas besoin de vous dire que nous vivons une onde de choc. J'ai besoin de votre soutien pour savoir quoi dire à mes employés sur place qui me disent qu'ils ne veulent plus venir ici, qu'ils ont peur.»

Le lendemain, Dominique Malack a annoncé aux employés que l'Office a transmis à la SQI une «demande officielle» de déménagement des bureaux de Québec.

Service de raccompagnement

Après l'agression, la sécurité a été renforcée aux entrées de l'édifice de l'Office et de la CNESST. Depuis le 18 novembre, deux agents de sécurité gardent les portes d'entrée de l'immeuble Le Cartier sur la rue du Pont.

Un service de raccompagnement est offert aux employés de l'OQLF, qui peuvent être escortés par des agents de sécurité jusqu'à leur stationnement.

«Raccourci»

Le directeur général de Lauberivière, Éric Boulay, ne s'étonne plus que la hausse de l'itinérance soulève des préoccupations dans le quartier. Les demandes de couchers ont doublé au refuge depuis six ans. La crise du logement, la crise des opioïdes et le manque d'accès aux soins en santé mentale font augmenter l'itinérance, et «les problèmes sont plus visibles aussi».

«Est-ce que c'est ça qui fait le désordre dans Saint-Roch? Je ne suis pas prêt à faire ce raccourci, parce que la grande majorité des personnes en situation d'itinérance, on est capable de répondre à la demande.»

— Éric Boulay, directeur général de Lauberivière

«C'est important qu'on soit là, parce que si on ne l'était pas, ce serait bien pire dans Saint-Roch, poursuit-il. On participe à la solution.»

Déménagement incertain

L'issue du projet de déménagement de l'OQLF demeure incertaine. La fin du bail est prévue en 2029, mais un déménagement a été évoqué en 2028, montrent des documents de l'Office.

Des «discussions sont en cours avec la Société québécoise des infrastructures», indique par courriel Gilles Payer, porte-parole de l'OQLF. Il n'a pas été possible d'obtenir les commentaires de la CNESST, qui gère son propre bail. La porte-parole de la SQI, Anne-Marie Gagnon, confirme aussi des pourparlers.

«La SQI travaille en collaboration avec les occupants et le propriétaire afin de rehausser la sécurité et de déployer les mesures appropriées, note Mme Gagnon. Elle sensibilise toutefois les autorités municipales en ce qui a trait à la sécurité dans le secteur.»

En février, *Le Soleil* rapportait que la SQI est en «analyse» de tous ses baux pour ses espaces en location, «avec une volonté de prioriser l'occupation» des immeubles qu'il détient en propriété. Le maire Bruno Marchand avait réagi en affirmant que le gouvernement du Québec n'est pas un locataire comme les autres et qu'il est de son «rôle» de s'engager

pour le quartier Saint-Roch plutôt que de faire désertier ses fonctionnaires.

Critiques et relance

Depuis plusieurs mois, l'administration Marchand essuie des critiques, tant de l'opposition, qui dénonce son inaction face à la fermeture de plusieurs commerces sur la rue Saint-Joseph, que de citoyens et commerçants, à bout de patience devant les impacts de l'itinérance et de la toxicomanie dans Saint-Roch.

Cette semaine, les annonces s'enchaînent pour la relance du quartier. La Ville de Québec va investir 500 000\$ dans une expérience immersive à grand déploiement présentée par Moment Factory dans l'église Saint-Roch, a révélé lundi le *Journal de Québec*.

Mardi matin, la Ville de Québec convoque les médias à une conférence de presse concernant un investissement «afin d'améliorer la qualité du milieu» dans Saint-Roch. Le maire de Québec, Bruno Marchand, et le directeur adjoint à la surveillance du territoire au Service de police de la Ville de Québec, Dominic Gaudreau, prendront la parole.



ACTUALITÉS

Intervention gouvernementale dans les conflits de travail

Le projet de loi 89 dans la mire des syndicats

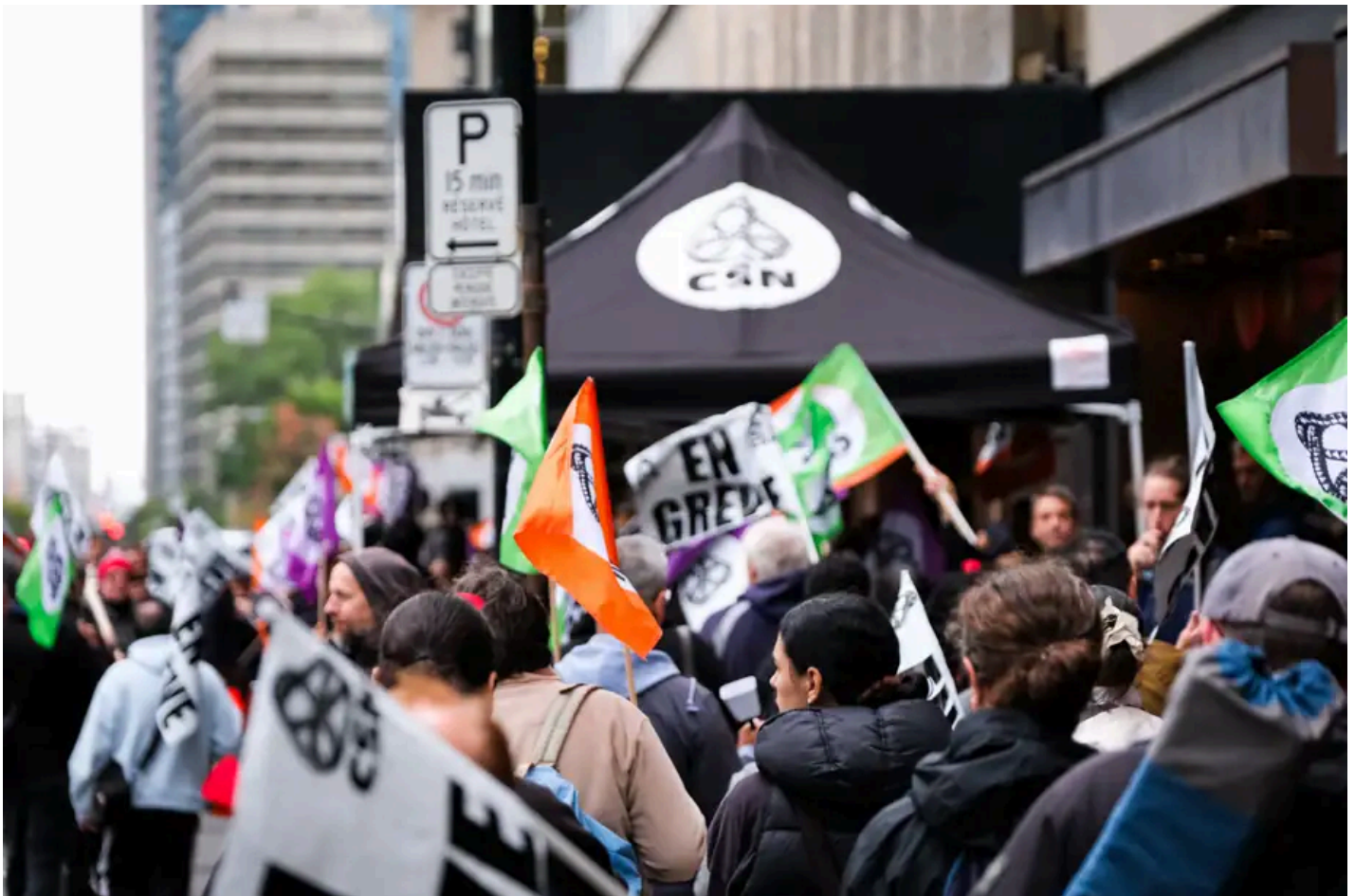


PHOTO CHARLES WILLIAM PELLETIER, ARCHIVES COLLABORATION SPÉCIALE

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) estime que le projet de loi va « porter atteinte à la liberté d'association des salarié-es de manière injustifiée » en plus d'« anéantir le fragile équilibre du rapport de force entre les parties à l'avantage des employeurs ».

(Québec) L'opposition au projet de loi 89 qui vise à permettre au gouvernement d'intervenir dans les conflits de travail va se transporter à l'Assemblée nationale cette semaine alors que commencent les consultations sur la pièce législative. Des syndicats le dénoncent vertement, arguant qu'il s'agit d'une attaque envers le droit de grève.

Publié à 7 h 40

THOMAS LABERGE

La Presse Canadienne

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) estime que le projet de loi va « porter atteinte à la liberté d'association des salarié-es de manière injustifiée » en plus d'« anéantir le fragile équilibre du rapport de force entre les parties à l'avantage des employeurs ».

Avec son projet de loi, le ministre du Travail, Jean Boulet, dit vouloir éviter que les services à la population ne « soient affectés de manière disproportionnée » lors des conflits de travail.

Si la pièce législative est adoptée, le gouvernement pourra déterminer par décret qu'un syndicat et un employeur ont 15 jours pour établir les services minimums qui devront être maintenus. Après ce délai, c'est le Tribunal administratif du travail (TAT) qui décidera.

Le projet de loi donnera aussi le pouvoir au ministre du Travail, « s'il estime qu'une grève ou un lock-out cause ou menace de causer un préjudice grave ou irréparable à la population », de nommer un arbitre qui pourra y mettre fin et déterminer les conditions de travail des salariés.



PHOTO EDOUARD PLANTE-FRÉCHETTE, ARCHIVES LA PRESSE

Le ministre du Travail du Québec, Jean Boulet

« Inutile »

« En obligeant les salarié-es à maintenir les services assurant le bien-être de la population, [le projet de loi] porte atteinte à leur droit constitutionnellement protégé de faire la grève », écrit la CSN dans un mémoire qui sera déposé mardi à l'Assemblée nationale et dont La Presse Canadienne a obtenu copie.

La centrale syndicale soutient que le gouvernement n'a pas besoin de légiférer et que les outils qui lui sont nécessaires pour faire débloquent un conflit existent déjà dans le Code du travail.

Elle demande carrément le retrait du projet de loi, le qualifiant d'« inutile ».

« Ingérence »

Les récriminations de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) vont dans le même sens que celles de la CSN, qui argue que le projet de loi est une « attaque » « très clairement dirigée contre la capacité des personnes salariées regroupées en syndicat à mener une grève efficace ».

Selon la CSD, la pièce législative « politise à outrance la gestion des conflits de travail ».

« Nous craignons une ingérence trop importante du gouvernement dans l'encadrement des conflits », indique le syndicat dans son mémoire.

La CSD dit aussi redouter que les « dispositions du projet de loi 89 se traduisent par un effritement de la confiance à la table de négociation, l'allongement et la judiciarisation des conflits de travail et la perte des capacités collectives des personnes salariées à améliorer leurs conditions de travail ».

La grogne contre le projet de loi s'est déjà fait sentir. Une allocution du ministre Boulet a été annulée la semaine dernière à Montréal en raison de perturbations causées par un groupe de manifestants.

Lors du dépôt du projet de loi le mois dernier, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) a affirmé que le gouvernement proposait un « retour à l'époque de la Grande Noirceur ». La FTQ sera présente lors des consultations de mercredi à l'Assemblée nationale.

« Rétablir un équilibre »

Pour sa part, le Conseil du patronat affirme que le projet de loi du gouvernement est nécessaire afin d'éviter « une paralysie disproportionnée du Québec, mettant en péril la stabilité économique et le bien-être collectif ».

« Il est impératif de rétablir un équilibre fondamental entre le recours à la grève ou au lock-out et la protection de la population. Ce déséquilibre est d'autant plus préoccupant qu'il est exacerbé par l'absence de mécanismes d'intervention efficaces et par l'évolution de la jurisprudence », écrit l'organisation patronale dans son mémoire.



CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

Les organisations syndicales demandent au ministre Jean Boulet de retirer le projet de loi 89

17 mars 2025

Accompagnés par des centaines de travailleuses et de travailleurs, les dirigeantes et les dirigeants de l'APTS, de la CSD, de la CSN, de la CSQ, de la FAE, de la FIQ, de la FTQ, du SFPQ et du SPGQ ont manifesté le 14 mars à Montréal pour exiger que le ministre du Travail, Jean Boulet, retire le projet de loi 89.

« Non seulement ce projet de loi vient brimer les travailleuses et les travailleurs dans leur droit de négocier et d'améliorer leurs conditions de travail, mais il vient en prime déstabiliser le fragile, mais important équilibre qui existait depuis l'adoption, en 1977, des dispositions anti-briseurs de grève prévues au *Code du travail* », ont expliqué les porte-paroles Caroline Senneville (CSN), Denis Bolduc (FTQ), Éric Gingras (CSQ), Luc Vachon (CSD), Mélanie Hubert (FAE), Guillaume Bouvrette (SPGQ), Laurier Ouellet (FIQ), Émilie Charbonneau (APTS) et Christian Daigle (SFPQ).

Pour les organisations syndicales, ce projet de loi, arrivé de nulle part, est totalement injustifié. « Faut-il rappeler que plus de 95 % des négociations se règlent sans grève ni lock-out ? Les patrons n'auront pour ainsi dire plus d'intérêt à négocier de bonne foi avec les syndicats s'ils savent qu'en bout de piste, un arbitrage sera imposé », déplorent les porte-paroles.

Dans le contexte politico-économique houleux et imprévisible qui sévit, les élans anti-travailleurs du ministre vont dans le sens contraire de la cohésion et de la solidarité sociale pourtant réclamées par le premier ministre Legault lui-même. M. Boulet, qui se présente comme partisan du dialogue entre les parties, prend plutôt la voie de la confrontation et de la judiciarisation des conflits. « Pourquoi ? Pour faire plaisir au patronat ? La question mérite d'être posée, car si le PL 89 sert un groupe en particulier, c'est bien celui des patrons. Et étrangement, avouons-le, ce projet survient au moment où le contexte de pénurie de main-d'œuvre et d'inflation milite en faveur d'une amélioration notable des conditions des travailleuses et des travailleurs », soulèvent les porte-paroles.

Les neuf organisations syndicales prévoient se mettre en action afin de signifier leur profond mécontentement face aux intentions du gouvernement. Elles entendent aussi profiter de leur participation à la commission parlementaire portant sur le projet de loi pour porter leur message.

Pour plus d'information



Confédération des syndicats nationaux (CSN)

1601, avenue De Lorimier
Montréal Québec
Canada H2K 4M5
🌐 www.csn.qc.ca

Si ça vaut la peine de travailler à la retraite? Oui!

Par Daniel Germain, Les Coops de l'information

18 mars 2025 à 04h00|

Mis à jour le 18 mars 2025 à 08h45

2



(Archives)

CHRONIQUE / Si on bosse passé le cap de 65 ans, ce n'est pas tout à fait la retraite, me répondez-vous. Bon point, mais c'est discutable. C'est beaucoup une question de contrainte et d'état d'esprit, je dirais. De pénibilité du travail, aussi.

Si les circonstances nous obligent à nous lever en chialant tous les matins pour aller au boulot, je suis d'accord, peu importe l'âge, on est à mille lieues de sa pension. On s'en approche tout de même un peu quand sa

principale rétribution n'est pas le chèque, mais le sentiment gratifiant d'exploiter ses talents au profit d'une mission, que ce soit montrer son chemin au bricoleur du dimanche ou siéger à des conseils d'administration.

Je sais, ce n'est pas toujours évident à trouver, surtout sur une ligne d'abattage de poulets. Il y a des boulots qui n'ont qu'un salaire à offrir, maigre en plus.

Il y a quand même des métiers plus faciles à aimer, et si on a le loisir d'aménager son horaire, de travailler à temps partiel et de décréter la *farniente* total une partie de l'année, moi j'appelle ça la «retraite parfaite». L'activité professionnelle, même réduite, permet d'entretenir des liens sociaux et l'estime de soi. Dans de bonnes conditions, l'ouvrage n'use pas, il permet au contraire de ralentir le déclin lié au vieillissement. C'est un fait documenté, le désœuvrement pèse sur la santé à la longue.

Donc, lorsqu'on me demande s'il vaut la peine de travailler au troisième âge, je m'empresse de souligner ces bienfaits, de loin les plus importants. Je donne parfois l'exemple d'une célébrité infatigable, il m'est récemment venu en tête celui de Denise Filiatrault qui, à 93 ans, a quitté en janvier son poste de directrice artistique du Théâtre du Rideau vert, après 21 ans de service. Elle avait commencé à 72 ans!

Les implications fiscales du travail à la retraite

C'est à la lectrice Margot que je soulignais récemment ce fait d'armes. À 67 ans, celle-ci songe à retourner travailler deux jours par semaine, et de façon ponctuelle, mais elle n'est pas certaine de l'intérêt pour son portefeuille. Membre d'un ordre professionnel, elle doit renouveler son permis de pratique pour deux ans, voilà la source de son hésitation.

«D'un point de vue financier et fiscal, pourriez-vous nous expliquer quels sont les avantages et les inconvénients du travail chez les retraités?» demande-t-elle. L'aspect financier est facile à traiter: vous serez plus riche.

C'est la fiscalité qui fait souvent avorter les vellétés de carrière tardive, je devrais plutôt parler de mythe fiscal. Parce qu'ils encaissent déjà des revenus de pension, les retraités croient qu'ils vont se faire gober plus de la moitié de leur paie en impôts et en cotisations sociales. Certains vont

jusqu'à réclamer un congé fiscal sous prétexte qu'ils ont suffisamment contribué dans leur vie, mais ça ne marche pas de même.

Margot ne revendique rien de tel, elle veut juste savoir comment ça marche et avoir une idée de ce qu'il reste à la fin, dans les poches du travailleur âgé.

Ce n'est pas très différent du travailleur «tout court». Ses revenus de pension sont imposables comme les autres, revenus sur lesquels s'ajouteraient ceux d'un éventuel travail. Ceux-là seraient imposés au taux marginal, c'est ce qui arrive quand on empoche plus. C'est le taux d'imposition qui s'applique sur les derniers dollars gagnés.

Bien qu'elle soit à la retraite, Margot aurait à payer des primes d'assurance-emploi, à moins qu'elle soit travailleuse autonome. Il y a aussi le Régime québécois d'assurance parentale à alimenter. Elle pourrait également payer des cotisations au Régime de rentes du Québec (RRQ).

En contrepartie, elle pourrait avoir droit à des crédits, dont le plus important est le crédit d'impôt pour prolongation de carrière pour les travailleurs de 65 ans et plus.

Le choix de cotiser au RRQ ou non

Margot touche sa prestation du REGGOP depuis 60 ans et celle du RRQ depuis 65 ans. Combien? Elle ne l'a pas précisé. Elle compte retarder sa demande de la pension de la Sécurité de la vieillesse au maximum, soit jusqu'à 70 ans, pour récolter un revenu accru de 36 %. «J'ai écouté vos conseils à moitié», dit-elle, sous-entendu qu'elle n'a pas patienté pour réclamer son RRQ.

Puisqu'elle reçoit sa rente, elle n'aura pas l'obligation de cotiser au régime en retournant travailler. Elle a le choix. Ce n'est que depuis l'année dernière que les travailleurs de 65 ans et plus peuvent cesser de cotiser au régime, à condition qu'ils perçoivent déjà leur prestation. L'option est alléchante, mais ce n'est pas pour autant une raison de précipiter sa demande de RRQ.

Si notre lectrice est à son compte, ça pourrait représenter un incitatif de taille, car les travailleurs autonomes doivent assumer la part habituelle de l'employeur, donc payer en double.

Finalement, quelle part de son salaire de travailleuse retraitée Margot peut-elle espérer conserver?

Attendez, je mets d'hypothétiques chiffres dans la machine, des données plausibles, tout de même. Mettons 40 000 \$ de RREGOP, plus 15 000 \$ de RRQ, revenus auxquels on additionne un salaire de 15 000 \$, et ça donne...

Sur les 15 000 \$ de revenus de travail, Margot gardera 9049 \$, soit 60,3 %, en supposant qu'elle cesse de cotiser au RRQ.

Je vous entends, là: «Mais de quelle machine il parle?»

De [l'outil de calcul du revenu de travail conservé à la retraite](#) offert en ligne, sur le site du ministère des Finances du Québec. J'aurais pu vous en parler plus tôt.

La PSV inchangé pour un troisième trimestre consécutif

Puisqu'on est dans les revenus de retraite, je voulais vous dire, le 1er avril prochain, c'est la date d'indexation trimestrielle de la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV). Vous ne ferez pas le saut devant l'augmentation, vous ne remarquerez rien, en fait. Le chèque sera inchangé pour un troisième trimestre consécutif. Il faut reculer de cinq ans pour retrouver une telle séquence.

Et tout ça, c'est encore la faute de l'inflation, qui stagne!